

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°05 /AONO/APN/CIPM/2022 du 25 Octobre 2022 pour les prestations de gardiennage à l'Autorité Portuaire Nationale, pour les exercices budgétaires 2023-2024

1. Objet

Le Directeur Général de l'Autorité Portuaire Nationale (APN) lance un Appel d'Offres National Ouvert en vue d'assurer les services de gardiennage et de sécurité du personnel, des bureaux, des locaux, ainsi que des équipements appartenant à l'APN, au titre des exercices budgétaires 2023 et 2024.

2. Consistance des prestations

Les prestations consistent à assurer le gardiennage de l'immeuble siège, des antennes de Douala, Kribi et Limbé et des résidences du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint et du Président du Conseil d'Administration à Yaoundé, selon les caractéristiques décrites dans le descriptif de la prestation.

3. Coût Prévisionnel

Le coût prévisionnel annuel de la prestation est de 35 000 000 (trente-cinq millions) de FCFA Toutes Taxes Comprises, soit 70 000 000 (soixante-dix millions) de FCFA Toutes Taxes

Comprises pour deux (02) ans 2023 et 2024.

4. Allotissement

Les prestations, objet d'un (01) lot unique, sont décomposées ainsi qu'il suit:

Ø **Poste n°1** : *Locaux de l'APN (siège et antennes) ;*

Ø **Poste n°2** : *Logement de fonction du Directeur Général ;*

Ø **Poste n°3** : *Logement de fonction du Directeur Général Adjoint ;*

Poste n°4 : *Logement du Président du Conseil d'Administration ;*

Les caractéristiques desdites prestations sont définies dans le Dossier d'Appel d'Offres, pièce n°5 intitulée « Descriptif de la Prestation ».

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, à égalité de conditions, aux Prestataires installés au Cameroun ayant une expertise avérée dans le gardiennage et remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

6. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par l'Autorité Portuaire Nationale, budget des exercices budgétaires 2023 et 2024.

7. Consultation du Dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables, dès publication du présent avis, à l'Autorité Portuaire Nationale, Immeuble CAA, Boulevard du 20 mai B.P.11538 Yaoundé Tél. (237) 222.23.73.16 / 222.23.73.17, Fax. (237) 222.23.73.14. E-mail : apn@camnet.cm., auprès de la Sous-Direction des Affaires Communes, des Marchés et des Assurances, 1^{er} étage, porte 5.

8. Acquisition du Dossier

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré à la Direction Générale de l'Autorité Portuaire Nationale, auprès de la Sous-

Direction des Affaires Communes, des Marchés et des Assurances, 1^{er} étage, porte 5, Immeuble CAA, Boulevard du 20 mai, B.P.11538 Yaoundé Tél. (237) 222.23.73.16 / 222.23.73.17, Fax. (237) 222.23.73.14, E-mail : apn@camnet.cm, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de 75.000 (soixante-quinze mille) francs CFA, dans le Compte spécial CAS-ARMP n° 335988 ouvert à la BICEC.

9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais doivent être remises en six (06) exemplaires dont 01 (un) marqué original cinq (05) copies comme tels, suivant les indications de l'article 12 du RGA0 (pièce n°2) et du RPA0 (pièce n°3). Les offres ainsi confectionnées doivent parvenir à l'Autorité Portuaire Nationale, Direction Générale (Sous-Direction des Affaires Communes, des Marchés et des Assurances), Immeuble CAA, Boulevard du 20 mai, B.P 11538 Yaoundé, Tél.(237)222.23.73.16/222.23.73.17, Fax.222.23.73.14, Email : apn@camnet.cm, au plus tard le **30 novembre 2022 à 13 heures, heure locale**, sous pli/enveloppe fermé(e) portant la mention :

« Appel d'Offres National Ouvert

N°05 /AONO/APN/CIPM/2022 du 25 Octobre 2022

pour les prestations de gardiennage à l'Autorité Portuaire Nationale, pour les exercices budgétaires 2023-2024

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Délai de Livraison

Le délai prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de deux (02) ans, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un établissement financier

agrée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°10 du DAO d'un montant acquittée à la main d'un un million quatre cent mille (1.400 000) FCFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la limite de validité des offres

12.Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent impérativement être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement datées de moins de 03 (trois) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de 1^{er} ordre agréée par le ministère chargé des Finances.

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le même jour, le 30 novembre 2022 à **14 heures, heure locale**, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'APN, dans la salle de conférence de l'immeuble siège de l'Autorité Portuaire Nationale sise au 1^{er} étage de l'Immeuble CAA, Boulevard du 20 mai à Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à la séance d'ouverture des plis ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une expérience du domaine.

14.Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

1-Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif quarante-huit (48) heures après l'ouverture des plis ;

2-Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;

3-Fausse déclarations, substitution ou falsification des pièces administratives ;

4-Non production d'un agrément d'exercice de l'activité de gardiennage en République du Cameroun signé par l'autorité compétente ;

5-Note technique inférieure à 80% de OUI.

N.B : Le non-respect d'un seul critère éliminatoire suscité entraîne le rejet de l'offre.

14.2. Critères essentiels

Les offres sont évaluées selon les critères suivants :

Présentation de l'offre (conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du DAO, pièces dans l'ordre, intercalaires avec onglets) ;

Conformité à 100% de la prestation aux spécifications Techniques du Dossier d'Appel d'Offres ;

Mode opératoire pour la réalisation des prestations ;

Références de la société et son personnel ;

Conditions d'acceptation des conditions du Marché (CCAP et DF signés sur chaque page et signés à la dernière avec la mention « lu et approuvé et cachet ».

N.B : Le marché est attribué au soumissionnaire ayant validé l'ensemble des critères éliminatoires et présenté une offre remplissant les critères de qualification technique (validation à 80% au moins) et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante.

Les critères d'évaluation sont détaillés en sous-critères dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO, pièce n°3).

Méthode de sélection du prestataire

Le prestataire sera choisi par la méthode de notation binaire.

15. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

16. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse ci-après :

Autorité Portuaire Nationale, Sous-Direction des Affaires Communes, des Marchés et des Assurances, 1^{er} étage, porte n°5, Immeuble CAA, Boulevard du 20 mai BP 11 538 Yaoundé, Téléphone fixe : 222 23 73 16 / 222 23 73 17, Fax : 222 23 73 14 E-mail : apn@camnet.cm.

[Télécharger la pièce d'origine](#)